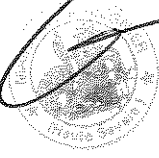
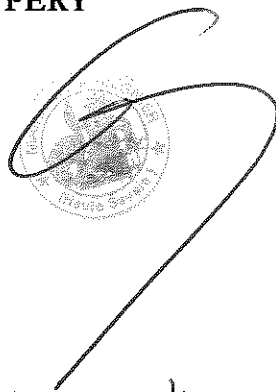


**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 21 MARS 2023**

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
DEL2023_003	Compte de gestion 2022	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2023_004	Débat d'Orientation Budgétaire 2023	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2023_005	Compte administratif 2022	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2023_006	Subventions 2023	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2023_007	Tarif des repas (portage à domicile) à facturer aux bénéficiaires	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2023_008	Budget primitif 2023	APPROUVÉE à l'unanimité

Le Maire,  
Christophe PERY

La secrétaire,  
Nathalie PETIT



Mis en ligne = le 28 mars 2023



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE MARIGNIER

.....

**L'**an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

**Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 11**

**Date de convocation : 17 mars 2023**

**Secrétaire de séance : Madame Nathalie PETIT**

**PRÉSENTS (ES) :** Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Michèle REFFET

**ABSENTS EXCUSÉS :** Madame Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

**POUVOIRS :** Madame Françoise CAILLAT à Madame Sylviane NINET, Madame Keziban OZTURK à Madame Nadège LEVREY, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

**DEL2023\_003 :**

**Compte de gestion 2022**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.123-8 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

**Considérant** que le Conseil d'Administration doit, préalablement au vote du compte administratif, arrêter les comptes du Trésorier, soit le compte de gestion, dont les éléments doivent concorder avec le compte administratif de l'exercice 2022, qui retrace la gestion du Président pour cet exercice ;

Le compte de gestion du CCAS de l'année 2022 est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

**Considérant** que les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 80 156.58 €	Recettes : 1770.08 €
Dépenses : 78 325.57 €	Dépenses : 0 €
Résultat 2022 : 1 831.01 €	Résultat 2022 : 1 770.08 €
Résultat reporté : 5 443.15 €	Résultat reporté : 0 €
Résultat de clôture : 7 274.16 €	Résultat de clôture : 1 770.08 €

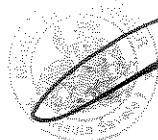
Considérant la conformité entre les chiffres du compte administratif 2022 et ceux du compte de gestion du perceuteur ;

**Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2022 du CCAS.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
En Mairie, le 22 mars 2023*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
Christophe PERY



La secrétaire,  
Nathalie PETIT

Mise en ligne le : 28 mars 2023



« Certifié exécutoire »  
Téles transmis en Sous-Préfecture,  
le 27 mars 2023  
Publié le  
Le Maire,  
Christophe PERY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
DE MARIGNIER**

.....

**L'**an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

**Nombre de Membres :** en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 10

**Date de convocation :** 17 mars 2023

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie PETIT

**PRÉSENTS (ES) :** Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Michèle REFFET

**ABSENTS EXCUSÉS :** Madame Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

**POUVOIRS :** Madame Françoise CAILLAT à Madame Sylviane NINET, Madame Keziban OZTURK à Madame Nadège LEVREY, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

**DEL2023\_004 :**

**Compte administratif 2022**

**Vu** les dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte administratif présenté ;

**Considérant** que les résultats sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Recettes : 80 156.58 €	Recettes : 1770.08 €
Dépenses : 78 325.57 €	Dépenses : 0 €
Résultat 2022 : 1 831.01 €	Résultat 2022 : 1 770.08 €
Résultat reporté : 5 443.15 €	Résultat reporté : 0 €
Résultat de clôture : 7 274.16 €	Résultat de clôture : 1 770.08 €

**Considérant** la conformité entre les chiffres du compte administratif 2022 et ceux du compte de gestion du percepteur ;

*Conformément à la réglementation, le président de séance ne prendra pas part au vote.*

**Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du CCAS, hors de la présence du Président.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
En Mairie le 22 mars 2023*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
Christophe PERY

La secrétaire,  
Nathalie PETIT



Mise en ligne le : 28 mars 2023



« Certifié exécutoire »  
Télétransmis en Sous-Préfecture,  
le 27 mars 2023  
Publié le  
Le Maire,  
Christophe PERY





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE MARIGNIER

.....

**L'**an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

**Nombre de Membres :** en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 11

**Date de convocation :** 17 mars 2023

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie PETIT

**PRÉSENTS (ES) :** Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Michèle REFFET

**ABSENTS EXCUSÉS :** Madame Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

**POUVOIRS :** Madame Françoise CAILLAT à Madame Sylviane NINET, Madame Keziban OZTURK à Madame Nadège LEVREY, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

### DEL2023\_005 :

#### **Affectation des résultats 2022**

Vu le compte de gestion de l'année 2022 ;

Vu le compte administratif de l'année 2022 ;

**Considérant** la nécessité de procéder à l'affectation des résultats du CCAS provenant des sections de fonctionnement et d'investissement ;

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 80 156.58 €	Recettes : 1770.08 €
Dépenses : 78 325.57 €	Dépenses : 0 €
Résultat 2022 : 1 831.01 €	Résultat 2022 : 1 770.08 €
Résultat reporté : 5 443.15 €	Résultat reporté : 0 €
Résultat de clôture : 7 274.16 €	Résultat de clôture : 1 770.08 €

L'affectation suivante est proposée :

- Section de fonctionnement
  - Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 7 274.16€
- Section d'investissement,
  - Compte 001- Excédent d'investissement reporté : 1770.08 €.

**Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

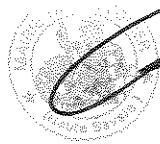
**APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 du CCAS tel que présenté ci-avant.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
En Mairie le 22 mars 2023*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
Christophe PERY

La secrétaire,  
Nathalie PETIT

Mise en ligne le : 28/Mars 2023



« Certifié exécutoire »  
Téles transmis en Sous-Préfecture,  
le 27 mars 2023  
Publié le  
Le Maire,  
Christophe PERY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE MARIGNIER

.....

**L'**an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

**Nombre de Membres** : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 11

**Date de convocation** : 17 mars 2023

**Secrétaire de séance** : Madame Nathalie PETIT

**PRÉSENTS (ES)** : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Michèle REFFET

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

**POUVOIRS** : Madame Françoise CAILLAT à Madame Sylviane NINET, Madame Keziban OZTURK à Madame Nadège LEVREY, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

**DEL2023\_006** :

**Subventions 2023**

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**Considérant** la liste des subventions à accorder à diverses associations au titre du budget 2023 ;

**Considérant** l'enveloppe budgétaire 2023 allouée au milieu associatif :

Association	Subvention 2022	Proposition subvention 2023 (dans le cadre du DOB présenté le 21/03/2023)	Observation	VOTE
ALMA 74 - Maltraitance personnes âgées et adultes en situation de handicap	50 €	50 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité



ADMR	4800 €	5000 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
AFTC Haute-Savoie- Annecy	0 €	50 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
AEH Association Ecole à l'Hôpital - Sallanches	100 €	100 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
AEH Association Ecole à l'Hôpital - Annecy	100 €	100 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
APF France Handicap	0 €	50 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
APRETO	0 €	0 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Association Nous Aussi de Sallanches – Allez plus Haut	100 €	100 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Association « Espace Femmes-Geneviève D »	300 €	350 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
EPAH Ensemble pour l'avenir de Heddy		0 €	première demande	pour à l'unanimité
France Ado 74		0 €	première demande	pour à l'unanimité
Le Petit Plus du Clos Casai	500 €	500 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Les Restaurants du Coeur	200 €	200 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Secours Catholique	200 €	200 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Secours Populaire Français	200 €	200 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Sepas Impossible	100 €	100€	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Loco Motive	100 €	100 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Accueil des Familles de détenus	50 €	50 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Banque Alimentaire 74	200 €	200 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Espoir 74	50 €	50 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
AFM Téléthon	0 €	0 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité

**Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le montant des subventions proposé pour les associations.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
En Mairie le 22 mars 2023*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
Christophe PERY

La secrétaire,  
Nathalie PETIT



Mise en ligne le : 28 mars 2023



« Certifié exécutoire »  
Téles transmis en Sous-Préfecture,  
le 27 mars 2023  
Publié le  
Le Maire,  
Christophe PERY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
DE MARIGNIER**

.....

**L'**an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

**Nombre de Membres :** en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 11

**Date de convocation :** 17 mars 2023

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie PETIT

**PRÉSENTS (ES) :** Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Michèle REFFET

**ABSENTS EXCUSÉS :** Madame Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

**POUVOIRS :** Madame Françoise CAILLAT à Madame Sylviane NINET, Madame Keziban OZTURK à Madame Nadège LEVREY, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

**DEL2023\_007 :**

**Tarif des repas (portage à domicile) à facturer aux bénéficiaires**

**Vu** la délibération DEL2022\_011 du 27 septembre 2022 autorisant le président du Conseil d'Administration du CCAS à signer l'avenant n° 1 portant sur l'actualisation des prix pratiqués par la société ELIOR attributaire du marché de fourniture des repas en liaison froide pour les personnes âgées ou présentant une incapacité ;

**Vu** la délibération DEL2022\_12 du 27 septembre 2022 fixant le prix à facturer aux bénéficiaires du portage des repas à 5.35 €, prix applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;

**Considérant** les surcoûts engendrés par la crise économique actuelle ;

**Considérant** la volonté des membres du Conseil d'Administration du CCAS d'augmenter progressivement le prix à facturer aux bénéficiaires du portage des repas ;

**Considérant** que, dans ce contexte, il est proposé de réajuster le tarif facturé aux bénéficiaires du portage à domicile des repas ;

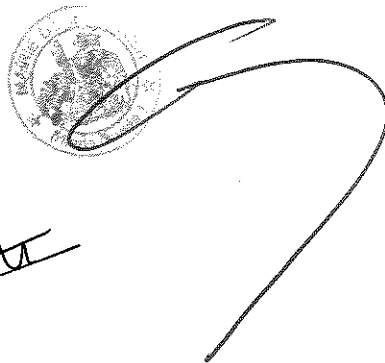
**Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**FIXE** le tarif pour un repas, avec ou sans potage et tout régime confondu, pour un montant de 5,90 €. Ce tarif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
En Mairie le 22 mars 2023*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
Christophe PERY

La secrétaire,  
Nathalie PETIT



Mise en ligne le : 28 mars 2023



« Certifié exécutoire »  
Télétransmis en Sous-Préfecture,  
le 27 mars 2023  
Publié le  
Le Maire,  
Christophe PERY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
DE MARIGNIER**

.....

**L**'an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

**Nombre de Membres** : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 11

**Date de convocation** : 17 mars 2023

**Secrétaire de séance** : Madame Nathalie PETIT

**PRÉSENTS (ES)** : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Michèle REFFET

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

**POUVOIRS** : Madame Françoise CAILLAT à Madame Sylviane NINET, Madame Keziban OZTURK à Madame Nadège LEVREY, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

**DEL2023 008 :**

**Budget primitif 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2023 ;

**Considérant** que ce projet a été préparé selon les orientations du Débat d'Orientation Budgétaire qui a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le 2 mars 2023 ;

Monsieur le Président de séance présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2023 du C.C.A.S soumis à l'adoption, qui s'équilibre :

- pour la section de fonctionnement à : **96 479 €**,
- pour la section d'investissement à : **1 770,08 €**.

**Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif 2023, sur la base des éléments rectifiés comme suit :

- pour la section de fonctionnement à : **97 425 €**,
- pour la section d'investissement à : **1 770,08 €**.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
En Mairie le 22 mars 2023*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
Christophe PERY

La secrétaire,  
Nathalie PETIT



Mise en ligne le : 28 mars 2023



**« Certifié exécutoire »**  
**Télescopé en Sous-Préfecture,**  
**le 27 mars 2023**  
**Publié le**  
**Le Maire,**  
**Christophe PERY**

**FONCTIONNEMENT**

**CCAS - Projet Budget Primitif - 2023**

22/03/2023

DEPENSES		OBSERVATIONS			
Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
011	11	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	82 926,65	69 693,89	87 925,00
	60623	Fournitures non stockées - Alimentation (repas à domicile)	61 300,00	51 247,61	65 600,00
	60623	Fournitures non stockées - Alimentation (pain)	7 791,65	6 567,85	7 000,00
	60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées (brumisateurs)	0,00	90,66	200,00
	6182	Documentation générale et technique	440,00	426,40	440,00
	6234	Réceptions	12 800,00	11 007,51	14 146,00
	6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	370,00	134,66	314,00
	6281	Concours divers (cotisations...)	225,00	219,20	225,00
65		<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN</b>	<b>11 016,50</b>	<b>8 631,68</b>	<b>9 500,00</b>
	65133	Secours d'urgence	16,50	16,50	
	65138	Autres secours (bons alimentaires, aides financières...)	3 500,00	1 342,68	2 000,00
	6541	Créances admises en non valeur	22,50	22,50	
	65748	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (associations)	7 477,50	7 250,00	7 500,00
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>93 943,15</b>	<b>78 325,57</b>	<b>97 425,00</b>
<b>RECETTES</b>					
Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
70		<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>		<b>67 156,58</b>	<b>80 150,84</b>
	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	6 500,00	8 209,68	6 400,84
	70688	Autres prestations de service (repas à domicile)	69 000,00	58 946,90	73 750,00
	70688	Autres prestations de service (repas intergénérationnels pour les extérieurs)			
74		<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>13 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
	74741	Participation Communes membres du GFP	13 000,00	13 000,00	10 000,00
75		<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
	756	Libéralités reçues			
002		<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>5 443,15</b>	<b>1 831,01</b>	<b>7 274,16</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>80 156,58</b>	<b>97 425,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
Chapitre	Article	LIBELLE	BP + DM 2022	CA 2022	BP 2023
21	2188	matériel de bureau	1770,08		1 770,08
<b>TOTAL</b>					
<b>RECETTES</b>					
Chapitre	Article	LIBELLE	BP +DM 2022	CA 2022	BP 2023
001	001	excédent reporté	1 770,08		1 770,08
16	1641	Emprunt			
040	28183	Amortissement Mat. Bureau et Informatique			
<b>TOTAL</b>					
			1 770,08		1 770,08

OBSERVATIONS

Hypothèse du nombre de repas pour 2023 : 12 500 au vu des évolutions sur les trois dernières années (11 841 repas livrés en 2022, 13 106 en 2021 et 13 794 en 2020) - Probable augmentation du coût facturé par ELIOR (dans le cadre réglementaire du contrat) aux alentours de 5,25 € TTC

Ajustement du besoin au vu des perspectives de repas livrés - Potentielle augmentation annoncée pour les boulangeries Delcourt et Razaire en fonction de l'évolution des prix des matières premières

80 brumisateurs en prévision du plan carnicule 2023 à distribuer aux personnes vulnérables

Abonnement Dauphiné Libéré pour EHPAD "Clos Casati"

453 colis à prévoir en 2023 (445 en 2022) - Colis composés de produits de la Ferme des Producteurs (idem 2022) - 6 animations/goûters à prévoir (association "Temps de Vivre", EHPAD, Semaine Bleue"

Dépliants "semaine bleue" et SACEM pour repas de l'Amitié organisé à l'automne

Adhésion du CCAS à l'UNCCAS

14 bons pour des aides alimentaires délivrés en 2022 pour un montant de 880 €. 12 bons délivrés en 2021 pour un montant de 775 €. - Budget qui concerne également les aides financières ponctuelles, sur demande des travailleurs sociaux (1 aide financière attribuée en 2022) Au vu du réalisé 2022, budget ajusté

Pas de prévision pour 2023

Subventions aux associations à caractère social

OBSERVATIONS

Bilan des achats et renouvellements de concessions en 2022 : achat de concessions - 8 cases de columbarium pour 30 ans, 1 concession de 2m2 pleine terre pour 30 ans, 5 concessions de 2 m2 avec caveau pour 30 ans - renouvellements : 2 concessions de 2 m2 pour 10 ans, 2 concessions de 2 m2 pour 15 ans, 4 concessions de 2 m2 pour 30 - En 2023, 22 concessions potentiellement renouvelables (appel : renouvellement d'une concession funéraire possible dans les 2 ans qui suivent la date d'expiration). A noter qu'à partir du 1er janvier 2023, budget annexe pour les recettes de concessions avec caveau du fait de la nature industrielle et commerciale des prestations (achats soumis à la concurrence). Nouvelles dispositions qui vont générer une diminution des recettes

Recette fonction du nombre de repas livrés - Potentiellement 12 500 repas facturés aux bénéficiaires à 5,90 € (augmentation envisagée du prix à facturer aux bénéficiaires à compter du 01/04/2023)

Possible reprise en 2023

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS



Annexe à la délibération DEL2023\_008